

La Birmanie continue à encourager l'investissement étranger et à cultiver les relations avec les pays d'Asie, en particulier avec les membres de l'Association des nations du sud-est asiatique (ANSEA). Lors de leur conférence à Djakarta, en novembre 1996, les chefs de gouvernement de l'ANSEA ont confirmé l'éventuelle admission de la Birmanie dans l'Association, mais ont remis à plus tard la décision sur la date. Néanmoins, l'entrée de la Birmanie à l'ANSEA en 1997 demeure probable.

POSITION DU CANADA

À l'Assemblée générale de l'ONU en novembre, le Canada a été l'un des auteurs d'une résolution consensuelle sur la Birmanie déplorant la violation continue des droits de la personne et réclamant que le SLORC autorise les visites du représentant spécial du secrétaire général afin d'instaurer un plus vaste dialogue. Le Canada a aussi proposé la constitution d'un groupe de contact, sous les auspices de l'ONU ou d'une autre instance, comme moyen de relancer le dialogue entre le SLORC et la communauté internationale.

Le Canada entretient des relations bilatérales directes limitées avec la Birmanie en raison des griefs qu'il lui fait au sujet des droits de la personne. Les nouveaux programmes d'aide bilatérale de l'ACDI ont été suspendus en 1988, après le massacre par l'armée de milliers de personnes manifestant en faveur de la démocratie à Rangoon. Le Canada ne soutient pas l'aide multilatérale apportée par les institutions financières internationales (IFI) et ne dispose d'aucune présence diplomatique résidente en Birmanie. Il entretient un dialogue direct avec Aung San Suu Kyi par l'entremise de son ambassadeur à Bangkok, qui est accrédité auprès de la Birmanie. Le Canada n'encourage d'aucune façon les sociétés canadiennes à conduire des affaires en Birmanie et les exportations de marchandises contrôlées sont scrupuleusement examinées. La Birmanie n'est admissible à aucun programme d'exportation de gouvernement canadien, pas même le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME). Les échanges bilatéraux avec la Birmanie sont minimes et sont demeurés inchangés ces dernières années. En 1995, les exportations totales du Canada vers la Birmanie ont atteint une valeur marchande de seulement 1,12 million de dollars et ses importations se sont chiffrées à 14,17 millions, des fruits de mer et des textiles principalement. En novembre 1994, le Canada et la Birmanie ont renouvelé un accord de limitation sur les textiles qui oblige le Canada à s'en tenir aux volumes d'importations établis par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).